

3LP

société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
siège social : 36 A impasse de la Leppe - 01800 Meximieux
978 541 183 R.C.S. BOURG-EN-BRESSE

EXTRAIT

PROCES-VERBAL

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025**

(...)

COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'existe pas de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la cogérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

(...)

COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TREIZIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la cogérance, l'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 223-42 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société, telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuvés en première résolution, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la dissolution de la Société à compter de ce jour.



- 2/2 -

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devront figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé 36 A impasse de la Leppe à Meximieux (01800).

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée

(...)

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

DocuSigned by:

E7FE06AC6E86470...

Pour extrait certifié conforme

Stéphane LOISEL
Co-gérant